

Décembre
2019
N°132

Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : mairie-quemeneven@wanadoo.fr

Calendrier

13 décembre
Conseil municipal

19 Décembre
Retrouvailles et loisirs
Goûter de Noël

21 décembre
Bibliothèque
Contes de Noël

Site web de la mairie
www.quemeneven.bzh

petitjaune@orange.fr



Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2019.

1/ Modalités de mise en œuvre d'un régime d'astreintes pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément au décret n°2005-542 du 19 mai 2005 et à l'article 5 du décret n°2000-815 du 25 août 2000, les modalités de mise en place du régime d'astreintes, d'interventions et de permanences sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire. Considérant que pour le bon fonctionnement du service eau et assainissement (assuré pour le compte de Quimper Bretagne Occidentale dans le cadre de mises à disposition), il est indispensable de mettre en place un régime d'astreintes et d'interventions, Considérant l'avis favorable du Comité technique du CDG 29 du 24 septembre 2019, Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit les modalités d'application du régime d'astreintes et d'interventions au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1er janvier 2019 :

Type d'interventions	Agents concernés	Modalités d'organisation
Agents concernés Modalités d'organisation Interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement en cas de dysfonctionnements	Agent de maîtrise Adjoint technique	Agent de maîtrise Adjoint technique Astreinte de semaine par roulement une semaine sur trois (modification du planning possible en cas d'absence d'un agent)

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les modalités d'application du régime d'astreintes et d'interventions au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1er janvier 2019 :

2/ Création d'une prime IHTS (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires) pour les services techniques.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'astreintes pour les services techniques dans le cadre des missions eau et assainissement (assurées pour le compte de Quimper Bretagne Occidentale dans le cadre de mises à disposition). Outre l'indemnisation de la semaine d'astreinte, il est nécessaire de prévoir une indemnité d'intervention qui sera versée lorsque l'agent dépasse ses obligations normales de service définies dans le cycle de travail. Cette indemnité sera versée au prorata du temps d'intervention au tarif défini par la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents techniques intervenant sur les missions eau et assainissement dans le cadre des interventions pouvant survenir pendant les astreintes.

3/ Accès aux missions facultatives proposées par le CDG 29 – Actualisation de la convention cadre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que : Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion. Les modifications apportées à ce document sont destinées à simplifier les relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur. Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG 29.

il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4/ Budget principal : régularisation de l'inventaire et régularisation de deux emprunts.

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser deux emprunts pour lesquels les frais de dossiers n'ont pas été comptabilisés, ce qui a conduit à réduire le capital de l'emprunt. Cette régularisation est seulement comptable, l'emprunt ayant été remboursé.

5/ Subvention exceptionnelle au CCAS.

Au vu du manque de crédits sur le budget annexe du CCAS notamment pour la réalisation des colis de Noël et les éventuelles demandes de secours, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au CCAS.

6/ Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Quéménéven pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat .

L'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les « actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ». Jusqu'à présent, cette transmission des actes aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité s'effectuait par voie « papier ».

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités territoriales qui le souhaitent ont la possibilité d'effectuer la transmission des actes, soumis au contrôle de légalité, par voie électronique.

Il est proposé que la commune de Quéménéven adhère au dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et transmette, de manière effective, ses actes par voie dématérialisée à partir du 1er janvier 2020. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la préfecture du Finistère, une convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que tous ses avenants.

7/ Passage d'un itinéraire de randonnée sur des chemins ruraux, voies communales et parcelles privées de la commune

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, le projet de modification d'un itinéraire de randonnée pédestre. L'itinéraire « Autour de Kergoat » s'étend sur la commune de QUEMENEVEN.

Cet itinéraire de 6,7 km existe sur la commune depuis plusieurs années. Il ne fait partie d'aucun topo guide de la Fédération Française de randonnée pédestre et n'apparaît dans aucun support de l'ancienne communauté de communes dont Quéménéven était membre avant janvier 2017. Cet itinéraire est actuellement balisé en jaune, avec parfois des balises manquantes créant de la confusion pour les marcheurs. Il est donc proposé de supprimer les marques jaunes (couleur réservée sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale aux itinéraires labellisés par la FF randonnée) et de re-baliser le circuit en bleu, comme les autres circuits / balades existants sur le territoire intercommunal. Les propriétaires privés concernés par le tracé ne souhaitant pas le passage de VTT, il sera réservé à une pratique pédestre.

8/ Réaménagement du bourg :

Les travaux débuteront le 25 février 2020. La fin des travaux est prévue vers la fin du mois de juillet 2020.

Informations :

Elections municipales :

Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020.

Plusieurs possibilités :

- En mairie (se munir de sa carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).
- En ligne sur service-public.fr (numériser les pièces justificatives).
- Par courrier (joindre le cerfa n° 12669*02 et copie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile).

Pour toute demande de rectification des informations d'état civil inscrites sur la carte électorale, l'électeur concerné doit solliciter la rectification des données sur service-public.fr. (demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE).

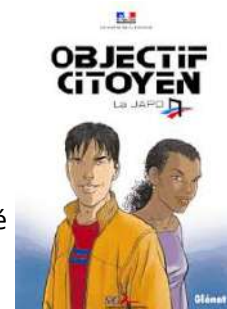
Recensement Militaire :

Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie juste après la date anniversaire de leurs 16 ans.

Présenter votre pièce d'identité et le livret de famille.

La mairie remet une attestation de recensement.

Après avoir procédé au recensement il est obligatoire d'accomplir une journée Défense et Citoyenneté (JDC).



DÉCLARATION DES RUCHERS 2019 . (Avant le 31 décembre)

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. Cette déclaration doit se faire notamment en ligne via le site : mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Il est possible également de remplir un Cerfa (N°13995*04). Le Cerfa complété est à adresser : DGAL- Déclaration de ruches - 251 rue de Vaugirard-75032 Paris Cedex 15



« Parcours santé : Bien vivre sa retraite ! »

En partenariat avec l'association Brain Up, le CLIC de Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Quéménéven vous proposent de participer au parcours santé « Bien Vivre Sa Retraite ».

Une conférence « Bien vieillir et prendre soin de sa santé » aura lieu le lundi 20 janvier de 14h30 à 16h30 à la salle polyvalente, place du 19 mars 1962 à Quéménéven.

A la suite de cette conférence, les participants qui le souhaitent pourront s'inscrire à un cycle d'ateliers composés de 6 séances de 2 heures sur les thématiques suivantes : entraîner sa mémoire utilement, prendre soin de soi par l'alimentation, mobiliser et tonifier son corps, s'épanouir dans ses relations sociales et familiales.

Conçue de manière ludique et pragmatique, chaque séance est l'occasion de discuter en groupe et d'être conseillé par des professionnels de santé (psychologue, diététicien , ergothérapeute...).

Ce parcours des 6 séances est gratuit.

Le nombre de places est limitée à 15 personnes.

Plus d'informations et inscriptions auprès du CLIC : 02.98.64.51.01



Le virus de la [grippe](#) sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner tous les ans. Afin de faciliter l'accès à la vaccination, le parcours vaccinal est simplifié pour les personnes majeures éligibles à la vaccination. Elles peuvent se faire vacciner par un médecin, une sage-femme, un infirmier ou un pharmacien volontaire sur simple présentation de leur bon de prise en charge.



Virus de la grippe
cherche partenaire
pour passer l'hiver

Le 6 décembre, la compagnie "TRO-HEOL" donnait dans ses locaux une représentation de La Mano.

Ce fut un véritable succès avec plus de 90 personnes.

La compagnie "Tro-héol" fait, encore une fois, une démonstration de sa maîtrise et de son talent, dans un spectacle poétique et cruel, drôle et émouvant.

L'histoire est la suivante :

Victime d'un malencontreux accident dans sa boucherie, Roberto, émouvant personnage, d'un autre âge, se voit affublé d'une nouvelle main, dotée de sa propre personnalité. Progressivement cette cohabitation involontaire devient insupportable, le harcèlement et la manipulation mentale montrent bientôt leur face hideuse.



Contact :

02 98 73 62 29 / adresse mail contact@tro-heol.fr

Bibliothèque :



Rendez-vous à la bibliothèque
municipale de Quéménéven :

-Samedi 14 décembre

de 10h à 12h

-Samedi 21 décembre

BRICOLAGE
de Noël
Ateliers gratuits enfants
et adultes



Samedi 21 décembre à partir de 18 h

« Nous recherchons coton, laine, feutrine,
peinture, colle, tout ce qui pourrait servir à
la création de décorations »

Marchés de Noël 2019 Bienvenue à la ferme.

Les marchés de Noël fermiers sont devenus des rendez-vous incontournables de la fin de l'année.

A cette occasion, 5 fermes du réseau «Bienvenue à la Ferme » ouvriront leurs portes.

La **Ferme de Sainte Cécile**, chez Gaëlle PETILLON et Stéphane BIDAN à Briec – Dimanche 15 et 22 décembre, de 10h à 18h.

Une large gamme de produits fermiers locaux et de saison sera proposée et sera complétée par des produits d'adhérents Bienvenue à la ferme de Bretagne, de Loire et du Sud-Ouest (vins, foie gras). Des artisans seront également présents pour proposer leurs propres créations qui étayeront la gamme de produits proposés sur les marchés. Des animations sur le thème d'un Noël à la ferme sont programmées sur chaque site.

A **Briec** : les chants de Noël, l'orgue de Barbarie, les dégustations de produits et une grande vente de sapins.

Et surtout le Père Noël ne manquera pas de passer sur chaque site ! Tout un programme concocté pour le bonheur des petits et des plus grands.



Kergoat : Appel aux dons.

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, la commune de Quéménéven et l'association E vit buez chapel ar Kergoat ont pour projet de réaliser la mise en lumière de la chapelle de Notre-Dame de Kergoat par un éclairage par spots encastrés en sol. Dans ce but, l'association lance un appel aux dons. Ceux-ci permettront aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66 % du montant du don. Un récépissé sera remis pour justificatif auprès des impôts.

Contact : Jean Yves le Page : 06 80 06 57 19



Carton plein pour le traditionnel couscous de L'USQ, avec 280 repas servis.

Le coup de sifflet a retenti et la soirée peut commencer.

En cuisine, 2 grands chefs cuisiniers préparent le couscous et l'odeur alléchante se diffuse dans la salle.

Une belle brochette de joueurs s'installe pour assurer le service. La salle se remplit peu à peu, La bonne humeur est contagieuse, les enfants s'amuse et le couscous est délicieux.

Au bar, on refait les matchs, mais pas d'inquiétude l'USQ est toujours en tête du classement.



Prochain match : dimanche 15 décembre à 15 h : Paotred Dispount Ergué-Gabéric - Quéménéven

SAMMY SKATE CLUB
SKATE EVASION
EN QBO Quimper Bretagne Occidentale

Si tu habites une de ces villes, on vient te chercher en minibus, le samedi matin, pour aller faire un cours de skate d'1 heure dans un des skateparks du coin! Prévois ta matinée (10h30-12h30)

5€ tout compris (trajet + cours)

8 places par date

QUAND ?

ZONE 1 : PLOMELIN, PLUGUFFAN, PLONÉIS, QUENGAT
 5 oct - 23 nov - 4 janv - 7 mars - 4 avril - 16 mai

ZONE 2 : PLOGONNEC, LOCROUAN, QUÉMÉNÉVEN
 19 oct - 30 nov - 11 janv - 14 mars - 11 avril - 30 mai

ZONE 3 : LANDRÉVARZEC, BRIEC, EDERN
 9 nov - 14 déc - 25 janv - 21 mars - 2 mai - 6 juin

ZONE 4 : ERGUÉ-GABÉRIC, LANDUDAL, LANGOLEN
 16 nov - 21 déc - 1er fév - 28 mars - 9 mai - 13 juin

*Sous réserve de modifications

Dates, renseignements et inscription:
 02 90 94 74 35
 sammyskateclub@hotmail.com

Quimper Bretagne Occidentale
 Ville de Quimper
 Finistère

Skate Club, association de skate, roller, trottinette et BMX à Quimper, a mis en place une nouvelle action, intitulée "Skate évasion en QBO".

Les membres de l'association viennent, en minibus, chercher les jeunes (inscrits au préalable) dans leur commune, pour ensuite aller faire un cours de skate d'1 heure avec un éducateur diplômé dans un des skate-parks extérieurs existants, puis retour dans la commune.

Ping-pong à Quéménéven !

Les pongistes reprennent du service !

Tous les jeudis soirs de 19 h à 21 h une quinzaine de joueurs se regroupent dans la salle du terrain municipal pour échanger quelques balles.....

Tous les nouveaux joueurs sont les bienvenus.

Contact : Rozen Bernard au 06 82 57 92 09



Kémé en fêtes

Le vendredi 15 novembre, Joelle Bourhis, Présidente de l'association Kémé en fêtes, organisait son assemblée générale. Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan 2019 et d'établir le calendrier des animations pour l'année 2020.

Calendrier 2020

27 janvier : après-midi jeux et galette des rois.

Mi-juin : randonnée pédestre

12 avril : chasse à l'œuf, ouvert à tous

11 juillet : paëlla

31 octobre : concours de citrouilles décorées.

Le bureau est le suivant :

Présidente : Joëlle Bourhis,

Vice-présidente Loëtitia Herbreteau,

Secrétaire : Julie Suignard

Secrétaire adjointe : Christelle Boëté

Trésorière : Fabienne Lagadec

Trésorière adjointe : Sophie Guillermou



Le Topoguide « Randonnées » est en vente à la Mairie de Quéménéven au prix de 5 €.

Retrouvilles et loisirs

Parmi les nombreuses animations que propose l'association Retrouvilles et Loisirs, le repas crêpes rencontre toujours un véritable succès .



35 personnes participent à ce rendez-vous chaleureux, à ne pas manquer !



Robert s'initie au tournage de crêpes, peut-être un nouveau crêpier ?

Goûter de Noël le 19 décembre à 14 h. Réservation souhaitée avant le 17 décembre au : 02 98 73 52 75

**Horaires des messes et célébrations-Paroisse Sainte Anne - Châteaulin / Décembre 2019**

Samedi 14 décembre : Edern → 18 h

Dimanche 22 décembre : Cast → 9 h 30

Dimanche 15 décembre : Plonévez-Porzay → 11 h

Mardi 24 décembre : Ste Anne → 18 h30

Samedi 21 décembre : Ploéven → 18 h

Samedi 28 décembre : Ste Anne → 18 h

Dimanche 29 décembre : Briec → 11 h

Le petit jaune : Vous pouvez faire parvenir vos articles à : petitjaune@orange.fr